

Neuchâtel lance le dossier électronique du patient

Les patient·e·s neuchâtelois·es pourront disposer d'un dossier médical électronique dès cet été. La plateforme développée par le Canton a en effet été certifiée au sens de la Loi sur le dossier électronique du patient.



Améliorer la coordination des soins et l'efficacité du système de santé, réduire les risques d'erreur médicale ou encore éviter la répétition d'examens. Avec le lancement du dossier électronique du patient au niveau cantonal, l'Etat de Neuchâtel et Cybersanté Neuchâtel se réjouissent de pouvoir « apporter une réelle plus-value » aux patient·e·s, notamment celles et ceux souffrant de maladies chroniques. Les patient·e·s « acquièrent une meilleure compréhension de leur diagnostic et des prescriptions médicales et peuvent ainsi contribuer plus activement à leur traitement », espèrent l'ensemble des partenaires ayant contribué au développement de la plateforme « Mon Dossier Santé ».

Le projet a été certifié à l'issue d'une évaluation de plus de 400 critères par un organisme indépendant accrédité par la Confédération. Une attention particulière a été portée sur la sécurité et la protection des données. Dans le flyer d'information destiné à la population, Cybersanté Neuchâtel et le canton garantissent que, ainsi que l'exige la loi, ni l'assureur maladie, ni l'employeur, ni l'Etat n'auront accès au dossier médical électronique. Les données seront en outre hébergées sur un serveur suisse.

Ce « Dossier Santé » rassemblera l'ensemble des informations liées à la santé et aux soins médicaux, comme par exemple les rapports d'opération, les ordonnances, les radiographies, le carnet de vaccination ou des informations utiles en cas d'urgence. Le·a patient·e reste maître du contenu et peut en ajouter selon ses souhaits, à l'image de directives anticipées ou d'une décision sur le don d'organes. Il ou elle peut choisir à quels professionnel·le·s de la santé il ou elle y donne accès, et quels documents peuvent consulter par chacun·e. En outre, le dossier pourra être révoqué en tout temps et sans justification.

La plateforme sera lancée cet été. « Les patient·e·s pourront donc se voir proposer un dossier électronique dans les semaines à venir », détaille l'Etat de Neuchâtel dans son communiqué.

(croc / communiqué)

[Lien vers le site de Cybersanté Neuchâtel](#)